

Lieu de Formation

En inter : dans vos locaux
En intra : dans vos locaux



Organisme de formation professionnel
en prévention des risques

☎ : 06.23.42.67.10

✉ : admin@fcf-prevention.com

Nombre de jour : 2 jours

Nombre d'heures : 14 h

Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

Tarif :

Tarif individuel : à partir de 250 €/jour HT.

Tarif groupe : minimum 4 personnes

à partir de 990 €/jour HT.

Nous consulter, demande de devis par
téléphone ou mail.

Méthode et moyens pédagogiques :

Moyens techniques : PC, tablettes,
vidéoprojecteur, chariots élévateurs de
catégorie 1, 3 et 5, harnais et casques.

Moyens humains : Formateur qualifié.

Apports théoriques et pratiques :

Support de cours formation.
Exercices de mise en situation.
QCM et test théorique.
Echanges de bonnes pratiques.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.
Aptitude médicale au poste.

Obligation réglementaire :
Formation AIPR requise pour la conduite un
chariot élévateur.

Objectifs :

Obtenir l'autorisation de conduite chariot
élévateur R489.

Mettre en pratique les consignes de sécurité
prévues par la recommandation CACES® R489.

Manipuler en sécurité un chariot élévateur.

Appliquer les consignes de sécurité en
entreprise et sur la voie publique dans un
temps imparti.

Examiner l'engin et ses équipements et mettre
en pratique la maintenance de 1^{er} niveau.

Communiquer les anomalies et difficultés
rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Personnes concernées :

Toute personne débutante ou
expérimentée autorisée à conduire un
chariot élévateur.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de
W.C accessibles aux personnes à mobilité
réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations
peuvent s'adapter à vos besoins personnels
spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter
vers un autre organisme, Christian Fleury est à
votre écoute par mail à admin@fcf-
prevention.com

Autorisation de conduite R489 – Chariot élévateur – Toutes catégories

LE PROGRAMME SUIVANT EST CONFORME À LA RECOMMANDATION R489.

MODULE THÉORIQUE

- Introduction :
 - présentation du formateur et des participants,
 - recueil des attentes du (des) apprenant(s).
- Réglementation et textes de la sécurité sociale :
 - rôles des différentes instances et organismes de prévention : inspection du travail, CRAM/CARSAT, médecine du travail, contrôle technique,
 - conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et responsabilité qui en découle.
- Classification et technologie :
 - principales catégories de chariots, caractéristiques fonctionnelles, utilisations courantes et limites d'utilisation,
 - les différents organes, leur technologie et leur fonction,
 - fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité.
- Sécurité :
 - différents pictogrammes et panneaux de signalisation,
 - principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur,
 - principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé,
 - informations données par la lecture de la plaque de charge et conditions de stabilité frontale du chariot,
 - dispositifs de sécurité pour le conducteur,
 - interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes,
 - règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise,
 - distance de freinage du chariot,
 - produits dangereux et risques liés à leur maintenance,
 - vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.
- Vidéos

MODULE PRATIQUE SELON TYPE D'ENGIN

- Réalisation en sécurité des opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur :
 - vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée,
 - lecture et utilisation de la plaque de charge,
 - manutention de charges,
 - opérations et vérifications de prise et de fin de poste,
 - circulation et arrêt du chariot en sécurité,
 - opérations de maintenance de son ressort,
 - compte-rendu à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

EVALUATION

QCM et test théorique avec questions fondamentales définies par la recommandation.

Exercice de mise en situation avec critères d'acceptation définis par la recommandation.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES® R489 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Recyclage préconisé tous les 5 ans.

FCF – Fleury Christian Formation

SIRET : 802 277 343 00025

n° de déclaration d'activité : 119 506 513 95

Siège social : 3, rue de la Croix Blanche – 95710 CHAUSSY

Bureaux et Formations : 5, rue Ampère – 95420 Magny en Vexin

Plateau technique : 9 route de Vernon – 95420 Hodent

Centre d'examen AIPR par QCM n°1146